Subvention pour un appui de base aux médias indépendants dans le voisinage sud

LIGNES DIRECTRICES

# Comment présenter la demande

Avant de présenter la demande de subvention pour l’appui de base aux médias indépendants dans le voisinage sud, veuillez lire les lignes directrices suivantes ainsi que la description du processus de soumission de candidature, que vous pouvez trouver sur le lien suivant [mediasupport.org.](https://www.mediasupport.org/news/open-call-for-independent-media-outlets-in-the-middle-east-and-north-africa-to-apply-for-core-support/) La candidature doit être soumise à OpenProcess@mediasupport.org en arabe, anglais ou français en utilisant le formulaire de demande de subvention disponible sur [mediasupport.org.](https://www.mediasupport.org/news/open-call-for-independent-media-outlets-in-the-middle-east-and-north-africa-to-apply-for-core-support/) ainsi que les documents sur les "Lignes directrices relatives à la subvention" et la "Description du processus de demande de subvention”. La date limite de soumission des candidatures est le 14 mars 12h00 CET.

Les organisations candidates qui souhaitent obtenir des informations supplémentaires doivent soumettre leurs questions uniquement par courriel à OpenProcess@mediasupport.org. Si la candidature est sélectionnée et qu'un contrat de subvention est attribué, International Media Support (IMS) procédera à une évaluation des partenaires de l'organisation candidate.

Contexte

Les médias indépendants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA) sont confrontés à des défis systémiques importants qui sapent et limitent gravement les capacités du secteur à servir efficacement les intérêts publics, et lutter contre l'érosion autoritaire des libertés fondamentales (des médias) et contre les discours polarisants et la désinformation. Dans cette région témoin du plus fort déclin de la liberté médiatique et classée comme la région la plus difficile et la plus dangereuse du monde pour les journalistes (Classement mondial de la liberté de la presse 2019, RSF), les voix critiques sont de plus en plus réprimées par des moyens judiciaires et extrajudiciaires.

Le contexte général dans la région MENA rend les médias indépendants plus essentiels que jamais ; mais il existe 3 problèmes étroitement liés qui empêchent le secteur de remplir son rôle essentiel. 1) Les marchés des médias et les réglementations d'investissements dysfonctionnels, ainsi que les crises économiques actuelles et récurrentes et les régimes autoritaires ont longtemps coopté les médias publics et privés à travers les subventions et la distribution politiquement motivée des revenus publicitaires, ce qui a conduit les médias traditionnels à rapporter des récits biaisés ou à agir comme porte-parole des gouvernements. Ces dynamiques limitent considérablement les opportunités du secteur d’obtenir un financement de base et de s’assurer une stabilité financière, avec des répercussions à grande échelle notamment en termes de liberté éditoriale et d'autocensure. 2) Les populations de la région ont par conséquent un accès restreint aux sources alternatives de nouvelles et d'informations factuelles indépendantes dont elles ont besoin pour demander des comptes aux responsables publics. Cette situation est aggravée par d'importants déficits en matière de capacités et de ressources du secteur pour produire et diffuser un contenu médiatique de qualité d’intérêt public. Alors que les ressources numériques offrent de nouvelles opportunités aux voix critiques, elles rivalisent avec les canaux de propagande bien financées des élites politiques/économiques au pouvoir, et sont facilement manipulées par des intérêts spécifiques (égoïstes) et exposent les utilisateur.ice.s (en particulier les femmes) à des risques numériques croissants pour la sécurité. 3) Ces problèmes sont exacerbés par une infrastructure régionale inadéquate pour partager des connaissances qui peuvent contribuer à améliorer l’efficacité et la résilience, et mieux garantir que ces connaissances restent dans la région et lui soient profitables.

Les acteur.ice.s des médias indépendants témoignent systématiquement d’un besoin généralisé d'appui de base soutenu pour continuer à développer les capacités du secteur. Elles et Ils reconnaissent également le besoin urgent de diversifier leurs sources de revenus et d'accroître leur résilience aux pressions extérieures, compte tenu de la répression croissante dont elles et ils souffrent dans leur travail. Répondant directement aux demandes des partenaires et du secteur au sens large, la subvention pour un appui de base vise à avoir un impact stratégique en identifiant et en soutenant les médias et les initiatives pouvant clairement contribuer au développement global du secteur grâce au soutien qu'elles et ils reçoivent.

# Objectif

L'objectif global de la subvention est de fournir un soutien financier de base à des médias indépendants bien établis dotés de capacités opérationnelles et de production stables. Cette subvention cible les médias suffisamment matures pour s'engager dans une planification concrète du développement organisationnel et de l'amélioration des pratiques de gestion/rédaction, ainsi qu'une plus grande viabilité commerciale et l'exploration des sources de revenus. Le soutien financier sera combiné au renforcement des capacités, à la formation, à l'encadrement/mentorat nécessaires et aux opportunités de mise en réseau et de collaboration. Les bénéficiaires de la subvention seront invités à y participer en fonction de leurs besoins et de leurs capacités.

# Conditions générales d'éligibilité (conformément aux directives de l'UE).

# Les personnes ou les catégories de personnes éligibles à un soutien financier dans le cadre de la subvention doivent remplir tous les critères suivants : 1) être des personnes morales ; 2) peuvent être des entités à but non lucratif ou à but lucratif (bien que ce soutien financier ne puisse pas être directement utilisé pour réaliser des bénéfices ; si les activités financées par la subvention génèrent des bénéfices, le partenaire est obligé de les réinvestir dans le développement de l'organisation et ne peut pas en profiter personnellement) ; 3) être des médias indépendants, et ; 4) être établi dans l'un des pays cibles de la région MENA ou des pays de la diaspora et produire du contenu médiatique couvrant l'un des pays cibles[[1]](#footnote-2) ou du contenu sur la région MENA. En outre, les bénéficiaires de cette subvention doivent adhérer au code d’éthique d'IMS[[2]](#footnote-3).

# Critères d'exclusion (conformément aux directives de l'UE).

# Les activités suivantes ne sont pas éligibles pour recevoir des subventions : les parrainages individuels pour participer à des ateliers, séminaires, conférences (sauf s'ils font partie d'un éventail plus large d'activités à mettre en œuvre dans le cadre de la subvention), les congrès ; les bourses individuelles d'études ou de stages ; la recherche académique ; les partis politiques individuels ; les activités de prosélytisme. De plus, aucun(e) offre, paiement, rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit, constituant une pratique illégale ou frauduleuse, ne doit être fait(e), ni directement ni indirectement, comme incitation ou récompense en relation avec l'octroi de la subvention. Cela s'applique également à l'appel d'offres, à l'attribution de contrats ou à l'exécution de contrats de la part du bénéficiaire de la subvention. Une telle pratique peut être un motif d'annulation immédiate de l’octroi de la subvention, d'actions civiles et/ou pénales et d'exclusion future.

# Critères de sélection des destinataires de subventions éligibles

(Les candidat.e.s retenus doivent remplir au moins 3 critères. Cela devra être documenté dans le formulaire de demande de subvention. Seules les candidatures répondant aux critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus seront évaluées en fonction des critères de sélection) :

* Être en mesure de démontrer son adhésion aux principes fondamentaux du journalisme : factuel, précis, indépendant, juste, impartial, redevable.
* Faire preuve de leadership et d'innovation, et diffuser du contenu médiatique d'intérêt public pour diverses populations de la région MENA (pour un pays spécifique, un public régional, une zone géographique).
* Promouvoir l'apprentissage, le leadership, l'innovation et les opportunités qui explorent les problèmes actuels et émergents liés à la production et à la diffusion de contenu et à l'engagement avec le public.
* Aborder explicitement les disparités socio-économiques nationales/régionales, et les écarts relatifs aux jeunes et aux genres dans la représentation médiatique et donner la parole aux groupes marginalisés.
* Appliquer de nouvelles solutions techniques et créer des plateformes médiatiques innovantes pour étendre la portée et contribuer à renforcer le sentiment d’appartenance à la communauté chez le public.
* Fournir des informations et encourager l'échange d'informations et le débat sur les questions d'intérêt public.
* Développer et interagir avec leur public de manière à renforcer la confiance dans les médias et à lui permettre de traiter de manière plus critique et réfléchie avec l'information ; encourager l'apport des citoyens.
* Montrer une forte volonté de diversifier leurs sources de revenus, de développer et d'appliquer des modèles commerciaux innovants.
* Faire preuve d’une forte volonté de développer et d'appliquer des stratégies organisationnelles inclusives.
* S'engager dans des projets collaboratifs et/ou soutenir le réseautage (national, régional, mondial).

# Activités éligibles

Les types d'activités éligibles (liste fixe - ce qui signifie que seules les activités figurant dans cette liste doivent être incluses dans la demande pour être couvertes par la subvention) : des fonds peuvent être recherchés pour poursuivre ou améliorer les opérations vitales, la production de contenu, les coproductions et la distribution, l'engagement du public, l'exploration et l’expérimentation de modèles commerciaux/sources génératrices de revenus, et l’amélioration/le développement des capacités et politiques organisationnelles comme suit :

1. Les coûts de base éligibles : a) Les salaires du personnel de base (rémunération des journalistes, traducteurs, éditeurs, et concepteurs salariés, contributeurs/journalistes pigistes, comptables internes à temps plein, personnel chargé de la collecte de fonds et/ou du développement commercial, assurances, ressources de sécurité) , etc.); b) Le loyer et les frais annexes ; c) Les services externes pour la production de produits médiatiques, notamment le paiement pour la fourniture de services de production médiatiques externes, tels que la production d'articles, la traduction, l'édition, la production de matériel vidéo ou audio, etc. ; d) Les services externes de base/essentiels/opérationnels tels que les auditeurs financiers externes, les frais de consultation juridique, les frais de développement technologique, les abonnements aux logiciels/technologies, les coûts de marketing en ligne, etc.
2. Les frais de voyage et d'hébergement (directement liés à la mise en œuvre des activités proposées) : a) Les voyages à l’étranger ; c'est-à-dire les frais de vol, les billets de train et de bus en classe économique, les assurances, les indemnités journalières, etc. ; b) Les déplacements locaux ; c'est-à-dire les billets de transport local en classe économique, la location de voiture, etc. ; c) L’hébergement ; c'est-à-dire les hôtels économiques, etc.
3. D’autres coûts nécessaires (directement liés à la mise en œuvre des activités proposées) tels que la location d'équipement, la distribution/la promotion de produits médiatiques, etc. (maximum 10 % du budget total de la subvention.)
4. Les coûts indirects (frais généraux) liés à l'administration de la subvention tels que les fournitures de bureau, les frais de communication, etc. (maximum 7 % du budget total de la subvention.)

Les fonds ne peuvent être dépensés qu'à partir de la date de signature du contrat. Les dépenses rétroactives ne sont donc pas possibles.

Processus de soumission de demande

Pour présenter la demande d’obtention de la subvention, les documents suivants doivent être soumis 1) Formulaire de demande de subvention (arabe/anglais/français ; statut juridique, public cible, valeurs organisationnelles, etc.) ; 2) Budget détaillé du projet dans une feuille Excel ; 3) Budget global de l'organisation (toutes sources de financement) pour la période de proposition ;

Le montant de la subvention est de 60 000 euros par an. Les candidats peuvent présenter leur demande pour des subventions de 2,5 ans, allant du 1er mai 2022 au 31 octobre 2024, pour un montant total de 150 000 euros. Un deuxième appel à proposition pour une subvention de deux ans à hauteur de 60 000 euros par an (ou 120 000 euros au total) sera publié après la première période de subvention. Ce deuxième appel sera ouvert à la fois aux bénéficiaires de la première période de subvention et aux candidats qui n'étaient pas inclus dans la première subvention de 2,5 ans. Les candidats peuvent, pour les deux subventions, recevoir jusqu'à 270 000 euros au maximum par bénéficiaire et pour une durée maximale de 4,5 ans.

Les critères d'attribution sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Paramètres d'évaluation des subventions pour un « appui de base » aux médias indépendants dans le voisinage sud** | **Points max** |
| Contribution et pertinence de l'action proposée aux fins de la production médiatique indépendante dans la région | 25 |
| Expérience antérieure dans la production médiatique indépendante de qualité | 15 |
| Contribution de l'action proposée à la viabilité commerciale et à la diversité des revenus et/ou expérience antérieure dans la mise en œuvre de solutions génératrices de revenus | 15 |
| Contribution de l'action proposée au développement organisationnel et/ou expérience antérieure en matière de développement organisationnel | 15 |
| Transparence/efficacité budgétaire : taux, salaires, etc. pour les activités financées par la subvention | 15 |
| Intégration de l'approche fondée sur les droits humains et des aspects liés au genre et l’inclusion des communautés marginalisées dans la contribution de l'action proposée à la production de contenu, à la viabilité commerciale et au développement organisationnel | 15 |

IMS s'efforcera d'atteindre la diversité en termes de pays et de producteurs de contenu médiatique sélectionnés pour les subventions.

Veuillez trouver ci-dessous le calendrier du processus :

Processing application [insert dates]

## Procédure de dépôt de plaintes

Les candidat.e.s à la subvention peuvent déposer une plainte s’elles et ils estiment qu'une erreur a été commise dans l'administration de la demande ou qu’une erreur factuelle a été commise dans l'évaluation.

Les candidat.e.s doivent soumettre leurs plaintes à IMS au plus tard 10 jours après avoir été notifiés des résultats. Cette plainte doit inclure la demande complète et la notification fournie par IMS au candidat.e. La candidate ou le candidat devra en outre présenter dans une déclaration écrite à IMS toutes les explications concrète de la raison pour laquelle la plainte a été déposée.

IMS évaluera la plainte aussi rapidement que possible. Si IMS décide que la plainte est fondée, la demande fera l'objet d'une évaluation révisée. Les contrats ne seront pas signés avant que les plaintes potentielles aient été évaluées.

Rapports

Les bénéficiaires retenus devront soumettre les rapports suivants à IMS :

* Rapport financier intermédiaire (selon les directives/exigences de l'UE) et rapport narratif (selon les modèles d'IMS) en fonction du montant et de la durée de l'intervention.
* Rapports financier et narratif finaux.
* Document d'apprentissage d'une page.

Si certaines des activités proposées pourraient entraîner des problèmes et des impératifs de sécurité, cela peut être discuté bilatéralement avec les bénéficiaires.

1. Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie. [↑](#footnote-ref-2)
2. Code d'éthique | IMS (mediasupport.org) [↑](#footnote-ref-3)